

Bonjour,

Merci de votre présence.

J'ai décidé de réunir le conseil, cet après-midi, pour que nous décidions du tarif de la distribution d'eau pour la part qui revient désormais à la commune.

Il s'agit d'un sujet qui aurait pu être traité plus sereinement et au final avec le même résultat.

Dans une démocratie, les positions divergentes sont naturellement respectables.

Il convient également qu'elles respectent le travail effectué et qu'elles ne travestissent pas la réalité.

Les décisions communales importantes sont prises par le conseil municipal.

Ces décisions sont préparées en amont en commissions ou lors de réunions de travail. Elles font également l'objet d'échanges informels entre conseillers municipaux.

Le sujet de l'eau et en particulier son prix est un sujet sensible, nous le savons tous et moi particulièrement en tant que maire.

Historiquement, Bréhat était membre d'un syndicat intercommunal. Ce syndicat a été intégré dans la communauté de communes de Paimpol-Goélo dont Bréhat ne faisait pas partie. Cette communauté de communes avait confié à Véolia, dans le cadre d'une délégation de service public, une DSP, la distribution de l'eau. Cette DSP arrivait à échéance au 31 décembre 2017.

Une nouvelle consultation, toujours pour une DSP, a été lancée par la communauté de communes de Paimpol-Goélo, avant qu'elle ne soit elle-même regroupée dans la communauté d'agglomération GP3A au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis deux ans, nous avons eu de nombreux échanges avec les responsables de Paimpol-Goélo puis ceux de GP3A. Ils ne pouvaient pas ou ils ne souhaitaient pas inclure Bréhat dans le périmètre de l'appel d'offres mais ils nous ont assuré dès l'origine qu'ils continueraient à nous fournir de l'eau.

Nous nous sommes également tournés vers le SDAEP, le Syndicat départemental d'eau potable auquel nous sommes adhérent. Son président, le sénateur Yannick BOTREL, était d'accord pour nous vendre de l'eau mais ce n'était pas possible les canalisations qui alimentent Bréhat appartenant à l'ancienne communauté de communes de Paimpol-Goélo.

Le SDAEP nous a été néanmoins d'une grande utilité. Il nous a aidés, avant l'été, à structurer notre démarche. Ce syndicat dispose de ressources humaines et techniques de grande qualité. Nous avons pu bénéficier – gratuitement – de leur expertise.

Le prolongement du recours à une DSP est apparu comme la meilleure solution.

J'ai organisé le 29 juillet 2017, une réunion de travail à laquelle tous les conseillers municipaux étaient conviés et qui ne comportait que deux sujets :

- L'approvisionnement en eau potable et le PLU

A l'issue d'échanges nourris, les conseillers présents ont considéré que la DSP était la meilleure solution pour des raisons d'efficacité, de responsabilité et compte tenu de ce qu'est la réalité de la gestion de la commune et de ses agents. Nous avons également en tête la gestion des canalisations sous-marines.

Nous avons tout à fait conscience qu'une DSP nouvelle, limitée au périmètre de Bréhat pouvait nous coûter plus cher que la DSP qui était alors en cours. Nous savions également que nous aurions désormais une part communale sur la distribution d'eau et que nous pourrions la moduler pour compenser cette augmentation.

J'ai eu des échanges – oraux – avec la quasi-totalité d'entre vous sur le sujet.

Quand le conseil municipal a choisi le 16 septembre 2017 de lancer une consultation pour une DSP, l'honnêteté intellectuelle me conduit à affirmer que c'était donc un choix raisonné.

Une commission spéciale, prévue par la réglementation, a ensuite été désignée. Elle s'est réunie plusieurs fois. Il n'y avait que deux réponses la Saur et Véolia.

Le prix proposé par Véolia était beaucoup moins cher que celui proposé par la Saur. La commission m'a autorisé à entrer en négociation avec Véolia. J'ai obtenu une réduction de 5 % des tarifs. Les tarifs que j'ai pu voir cette semaine sur un tract sont erronés : ils ne sont pas ceux figurant dans le rapport du maire lors du dernier conseil municipal. Ils ne tiennent pas compte de cette réduction.

La prestation annuelle de Véolia, qui coûtait pour l'utilisateur 57 000 € va coûter 70 000 €. C'est une augmentation de 24 %.

Il est important de préciser que sur ces 70 000 €, Véolia va payer 36 000 € à GP3A au titre de l'achat de l'eau. Cet achat va se faire par l'intermédiaire de la

Saur qui a obtenu la délégation de service public pour le territoire de l'ancienne communauté de communes de Paimpol-Goélo.

Le coût, proprement dit, de la gestion de l'eau sera donc de 34 000 € environ.

Lors du conseil du 27 janvier 2018 que je n'ai pas pu présider étant malade, le conseil n'a voté qu'une seule chose : confier à Véolia dans le cadre d'une DSP la distribution de l'eau à Bréhat avec les tarifs.

Le prix payé par le consommateur au titre de la distribution d'eau comprend trois choses :

- Une cotisation au Syndicat départemental d'eau potable
- Un abonnement et un prix de la consommation d'eau qui va revenir à Véolia
- Un abonnement et un prix de la consommation d'eau qui va revenir à la commune

Nous allons devoir fixer aujourd'hui cet abonnement et ce prix de la consommation d'eau qui va revenir à la commune.

A quoi va servir cette part communale de cette distribution d'eau ? A financer les investissements en matière d'eau à Bréhat (canalisations...) et à payer directement à GP3A une participation aux frais d'investissement pour ses usines de production d'eau et de stockage.

Je n'ai pas souhaité que cette part communale soit fixée lors du dernier conseil, cela aurait éteint toute polémique

Je devais en effet rencontrer à nouveau les responsables de GP3A pour déterminer le prix que la communauté d'agglomération nous demandera au titre de ses frais d'investissement dont certains concernent d'ailleurs directement Bréhat.

C'est chose faite, le prix demandé sera le même que le coût de matière eau, c'est-à-dire 0,7 € HT le m<sup>3</sup>.

Nous avons donc désormais tous les éléments pour fixer les tarifs de cette part communale en toute connaissance de cause.

J'ai proposé ce matin à la commission Finances, économie, communication de maintenir globalement inchangés les tarifs 2017 de la distribution d'eau c'est-à-dire la somme de la part revenant à Véolia plus la part revenant à la commune).

Maintenir inchangés les tarifs 2017 cela veut dire avoir avec une répartition

différente des parts respectives du distributeur et désormais de la commune.

- L'abonnement restera à 62,12 € (25 pour la part du distributeur et **37,12** pour la part communale)
- La consommation en basse saison, c'est-à-dire hors juillet et août, restera à 1,2427 € (0,9367 pour la part du distributeur et **0,306** pour la part communale)
- La consommation en haute saison, c'est-à-dire en juillet et août, restera à 2,3361 € (1,4034 pour la part du distributeur et **0,9327** pour la part communale)

Cette proposition permet de couvrir les dépenses (hors investissement) par les recettes et de dégager un très léger excédent pour la section eau.

Cela veut dire concrètement que le tarif 2018 de la distribution d'eau sera égal au tarif 2017 pour les consommateurs bréhatins que nous sommes, quel que soit le volume d'eau que nous consommons.

Cela signifie également que les investissements futurs devront être financés avec l'aide du budget général de la commune.

Cette proposition s'inscrit dans le droit fil de la décision prise pour le remplacement des canalisations d'eau anciennes à l'occasion des travaux d'assainissement. L'investissement est supporté par le budget général.

Je tiens à préciser que j'aurais fait la même proposition au conseil municipal en dehors de toute polémique sur le sujet.

Je tiens à préciser également que si j'avais jugé, à l'inverse, qu'il convenait de prendre une autre décision dans l'intérêt immédiat et dans l'intérêt à long terme des Bréhatins, j'aurais également fait une autre proposition.

Je rappelle que le prix de l'eau en lui-même est dans la moyenne de celui des îles du Ponant.

A titre d'information, puisque Bréhat n'est plus concernée, je vous indique que sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Paimpol-Goélo. Le prix de distribution de l'eau devrait y augmenter d'environ 5 % pour les consommateurs moyens et de 3 % pour les plus gros consommateurs.

Avant de passer au vote je vous donne la parole.

